

Impacts régionaux du budget provincial 2004

7000



Grandes lignes du budget provincial 2004

Commentaire global:

Le budget 2004 poursuit le désengagement de l'État envers l'aide aux entreprises, commencé lors du budget de 2003. Il y a peu de nouvelles mesures pour le soutien au développement des entreprises et pas de mesures spécifiques pour la ZONE Québec Chaudière-Appalaches.

A - Mesures fiscales

Impacts positifs:

- Maintien du crédit d'impôt à la R-D qui sera dorénavant à l'abri de tout nouveau resserrement.
- L'exemption de la taxe sur le capital pour les PME passe de 600 000 \$ à 1 million \$.
- ▶ Bonification de l'aide fiscale des Centres de développement des biotechnologies (dont celui du Complexe Technologique du CEGEP Lévis-Lauzon).
- ▶ Reconnaissance de l'Optech (Centre de photonique de Québec inc.) comme centre de recherche admissible aux crédits d'impôt remboursables (de 35 % à 80 %) pour les contribuables qui y font faire leur R-D.
- Accès des émissions de variétés et magazines télévisés aux crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle. Cette mesure pourrait contribuer au développement de l'industrie dans la ZONE.
- ▶ Un amortissement plus rapide, passant de 7 à 5 ans, pour les ordinateurs, les technologies Internet et le matériel d'infrastructure pour les réseaux de données.

Impacts négatifs :

Abolition du congé fiscal de 5 ans pour les nouvelles sociétés.

B- Programmes et organismes d'aide au développement économique

Impacts positifs:

Création du Fonds d'intervention économique régionale (FIER) :

Un fonds de 300 millions \$ sera disponible pour le démarrage et le développement d'entreprises en région et pourra également appuyer des initiatives régionales. Son financement proviendra du public (MDÉRR - 200 millions \$) et du privé, soit le *Fonds de solidarité des travailleurs du Québec* (50 millions \$), *Fondaction* (25 millions \$) et le *Mouvement Desjardins* (25 millions \$).

- Financement des CLD et Fonds local d'investissement (FLI)
 - Les enveloppes destinées au financement des CLD de la région de la Capitale-Nationale sont accrues de 270 000 \$.
 - L'enveloppe du Programme de soutien aux projets économiques (PSPÉ) est augmentée de 250 000 \$.
 - Report de 5 ans (2010 au lieu de 2005) du début des remboursements des prêts que le gouvernement a octroyés aux CLD pour financer leur FLI.

B- Programmes et organismes d'aide au développement économique (suite)

Impacts mitigés

SGF et Innovatech :

- Le gouvernement va limiter ses mises de fonds dans la Société générale de financement (SGF) et dans Innovatech et révisera leur mandat afin qu'elles contribuent à stimuler les investissements privés.
- La SGF devra se financer à même son portefeuille de placements.
- Le gouvernement va utiliser ses mises de fonds dans les sociétés Innovatech comme levier pour attirer des capitaux privés.

Investissement-Québec:

- Le mandat d'Investissement-Québec sera recentré sur les PME et le processus décisionnel sera régionalisé.
- La création du *Programme d'appui stratégique à l'investissement de 7*5 M \$ par année pour les projets qui, autrement, ne se réaliseraient pas. Ce nouveau projet succède au programme « FAIRE » (Fonds pour l'Accroissement de l'Investissement Privé et la Relance de l'Emploi).

Impacts négatifs

- Les enveloppes allouées à la promotion et au développement de la Capitale-Nationale sont réduites, notamment :
 - Le budget alloué à la Commission de la capitale nationale du Québec est réduit de 1,1 million \$
 - Le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale et le Fonds régional de développement touristique sont fusionnés et leur budget total, qui était de 8,2 millions \$ l'an dernier, est réduit de 2,3 millions \$. Une partie du financement de PÔLE Québec Chaudière-Appalaches provient notamment de ce Fonds.
 - La plupart de ces nouvelles mesures d'aide aux entreprises ne s'appliquent qu'aux régions ressources du Québec.

C- Autres mesures pouvant avoir un impact sur le développement économique

Impacts positifs

- Majoration de 7 millions \$ de la subvention à la Société des Parcs de sciences naturelles du Québec pour le financement des coûts relatifs au projet de Parc Aquarium et du Jardin Zoologique du Québec.
- Création de la Corporation de financement des infrastructures locales du Québec. Le gouvernement y injectera les revenus de la nouvelle taxe sur les véhicules énergivores (50 millions \$), ainsi que les fonds fédéraux pour les infrastructures. Cette corporation financera des projets de la gestion des eaux, du transport en commun et de la voirie locale.

Impacts négatifs

Les réductions du budget de plusieurs ministères pourraient signifier des pertes d'emplois et de revenus dans la ZONE.